



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FAMILLES D'ACCUEIL ET ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DES CÔTES - D'ARMOR

Siège social : Centre social 1 Rue Mathurin Meheut 22000 ST BRIEUC

Coprésidentes : **Sophie MORICE 02 96 43 79 64**

Et **Lydia GUENNEC : 02 96 71 98 26**

**Bulletin d'adhésion
2023**

Nom, Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

E-mail :

Numéro Adhérent :

➤ **Adhésion à l'UFNAFAAM OBLIGATOIRE :** 15.00 €

➤ **ASSURANCES Professionnelles OBLIGATOIRES :**

Resp. Civile Professionnelle + Protection Juridique + Assurance Dommages Aux Biens 32.00 €

➤ **ASSURANCE Professionnelle FACULTATIVE :**

Extension Assurance Voiture 33.00 €

TOTAL : adhésion UFNAFAAM + assurances : 1^{er} chèque à l'ordre de l'UFNAFAAM :€

➤ **Adhésion à l'ADFAAM 22 OBLIGATOIRE :** 20,00 €

2^{ème} chèque à l'ordre de l'ADFAAM 22

Si vous exercez avec votre conjoint(e) agréé(e) et adhérent(e) à l'ADFAAM22, cochez cette case

Si vous êtes Assistant(e) Maternel(le) exerçant en **Maison d'Assistants Maternels, (MAM)**

cochez cette case et renseignez le cadre ci-dessous :

Nom de la MAM :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

Nombre d'Ass. Maternels exerçant dans la MAM :

Signature obligatoire de l'adhérent(e) :

Je donne pouvoir au membre du Conseil d'Administration ADFAAM22 nommé « représentant personnes physiques » pour voter

aux Assemblées Ordinaires et/ou Extraordinaires de l'UFNAFAAM (voir au verso)

✓ Possibilité de complément de prestations UFNAFAAM voir site www.adfaam22.org

Renvoyez votre adhésion à :

CATROS AURORE 1 Rue Elisée RECLUS 22000 ST BRIEUC Tel : 02 96 69 66 53

PARTIE RESERVEE A LA RESPONSABLE DE SECTEUR

Date de réception : ___ / ___ / ___ Date des chèques : ___ / ___ / ___

Banque : _____

Chèque N°..... à l'ordre de l'UFNAFAAM

Adhésion UFNAFAAM + RCP/DAB/PJ 47€

Adhésion UFNAFAAM + RCP/DAB/PJ + Extension Mission Auto 80€

Chèque N°..... à l'ordre de l'ADFAAM 22

Adhésion ADFAAM22 20€

Ass. Maternel(le) - Ass. Familial(e) - MAM - Couple - Agrément pour : ___ enfants

Nouvel(le) adhérent(e) : oui - non n° adhérent(e) : _____

MODALITES D'ADHESION

1° Adhésion UFNAFAAM et Assurances RCP/DAB/PJ obligatoires :

Adhésion UFNAFAAM (cotisation de 15 € + RCP/DAB/PJ Obligatoires cotisation de 32€).

A noter : tarif préférentiel pour les couples agréés. Contactez votre responsable de secteur pour plus de précisions.

2° Extension d'assurance voiture : Vous pouvez compléter votre assurance obligatoire en souscrivant une extension mission auto (33€).

Faites le calcul de la somme totale due (adhésion UFNAFAAM + assurances / 1^{er} chèque).

3° Adhésion ADFAAM 22 (20€) obligatoire : (2^{ème} chèque)

A noter : tarif préférentiel pour les couples agréés. Contactez votre responsable de secteur pour plus de précisions.

4° Vérifiez ou remplissez lisiblement vos coordonnées et informez-nous de tout changement en cours d'année.

5° Envoyez votre règlement à la responsable de votre secteur, dont les coordonnées figurent sur cet imprimé, avec une **photocopie de votre agrément**. (**Attention** : toute demande d'adhésion sans ce document ne pourra être prise en compte.)

6° Vous avez toujours la possibilité de commander vos outils professionnels auprès des responsables de l'association : contrats de travail, agendas, guides, conventions collectives

Votre demande sera traitée rapidement. Votre attestation d'assurance sera disponible dans votre espace adhérent de l'UFNAFAAM (www.ufnafaam.org).

Pourquoi donner pouvoir à un « représentant personnes physiques » :

Pour que tous les adhérents à l'UFNAFAAM soient représentés lors des Assemblées Générales Ordinaires et/ou Extraordinaires, il est nécessaire de donner pouvoir à un membre du conseil d'administration de notre association ADFAAM22. Ce représentant des personnes physiques sera habilité à voter en votre nom les résolutions soumises au scrutin des Assemblées Générales et/ou Extraordinaires de l'UFNAFAAM.

N'oubliez pas de cocher et de signer cette partie sur votre bulletin d'adhésion !

MERCI A TOU(TE)S POUR VOTRE CONFIANCE